

# AVENANT N° 01

## A LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES PERSONNELS DES ACTIVITES HIPPIQUES SIGNÉE LE 16 NOVEMBRE 2023 (IDCC 7026) :

**ARTICLE 1 :** Les montants des salaires bruts minimaux prévus à l'Annexe II et III sont remplacés par les suivants (151,67 heures) :

	Salaire horaire	Salaire mensuel
- coefficient 100.....	11,80 €/heure.....	1789,71 € / mois
- coefficient 105.....	11,95 €.....	1812,46 €
- coefficient 110.....	11,99 €.....	1818,52 €
- coefficient 115.....	12,15 €.....	1842,79 €
- coefficient 120.....	12,34 €.....	1871,61 €
- coefficient 125.....	12,44 €.....	1886,77 €
- coefficient 140.....	12,89 €.....	1955,03 €
- coefficient 150.....	13,82 €.....	2096,08 €
- coefficient 300.....	15,52 €.....	2353,92 €
- coefficient 320.....	16,68 €.....	2529,86 €
- coefficient 340.....	16,74 €.....	2538,96 €
- coefficient 360.....	18,82 €.....	2854,43 €
- coefficient 380.....	19,00 €.....	2881,73 €

**ARTICLE 2 :** Les nouvelles valeurs ci-dessus sont applicables à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2024.

**ARTICLE 3 :** Les dispositions du présent avenant se substituent aux salaires minimaux conventionnels figurant dans l'Annexe II (Etablissements d'Entraînement de Chevaux de Courses et Débourage Pré-Entraînement au Trot) et III (Entraînement de Chevaux de Courses au Galop et Débourage Pré-Entraînement), les autres dispositions demeurant inchangées.

**ARTICLE 4 :** Le présent avenant fera l'objet de formalités de dépôt conformément aux dispositions des articles [L. 2231-6](#) et [D. 2231-2](#) du code du travail, auprès des services du ministre chargé du travail. Les parties signataires demandent l'extension du présent avenant.

Fait à Chantilly, le 27 juin 2024

### **Organisations d'employeurs**

L'Association des Entraîneurs de Galop, représentée par M. François-Xavier de Chevigny

Le Syndicat des Entraîneurs, Drivers et Jockeys de Trot, représenté par M. Stéphane Meunier

Le Groupement Hippique National, représenté par M. Philippe Audigé

### **Organisations syndicales de salariés**

La FGA CFDT, représentée par M. Stéphane Jamet

La Fédération CFTC AGRI, représentée par M. Gerhard Feldhofer

La FGTA-FO, représentée par Mme Nathalie Denis

Le Syndicat National des Cadres des Entreprises Agricoles CFE-CGC, représenté par M. Maurice Glikzman

La FNAF-CGT, représentée par Mme Maria Da Rocha